

**06**  
juil. 2020

▲ Niv. 1

Aucune  
réponse

**Fédération de  
Russie**

n° 20/2019

Création de l'alerte : 12 févr. 2019

## La Russie ouvre une enquête à l'encontre de la journaliste Svetlana Prokopyeva et saisit son matériel pour avoir "justifié des actes de terrorisme"

SOURCE DE LA MENACE ▶ **Etatique**

CATÉGORIE  ▶ **Détention et emprisonnement de journalistes**

### AUCUNE RÉPONSE

AUTEUR : CPJ, Article 19, FEJ/FIJ, Index, IPI, RSF

Svetlana Prokopyeva, une pigiste basée à Pskov pour le service russe de Radio Free Europe/Radio Liberty et la station de radio d'information Echo de Moscou, fait l'objet d'une enquête pour des commentaires critiques des autorités russes concernant un attentat suicide survenu l'année dernière, selon Radio Free Europe/Radio Liberty et la journaliste, interrogés par CPJ. Le régulateur fédéral russe des médias, Roskomnadzor, a déclaré que les commentaires incriminés, faits lors d'une émission de la succursale de l'Echo de Moscou à Pskov, équivalaient à "justifier le terrorisme".

Le 6 février 2019, les forces spéciales de la police ont fait une descente en armes au domicile de Mme Prokopyeva et a saisi deux téléphones portables et trois ordinateurs portables, ainsi que de nombreux documents relatifs à son travail, a déclaré Mme Prokopyeva au CPJ. Elle a indiqué que la police l'avait emmenée à un poste de police local, où elle a été interrogée avant d'être relâchée. Selon le bureau russe de Human Rights Watch, l'avocat de Prokopyeva était présent lors de la perquisition et de l'interrogatoire. Le même jour, la police locale a procédé à un "examen du lieu du crime" à l'Echo de Moscou. Mme Prokopyeva a déclaré au CPJ qu'elle avait encore été interrogée par la police le 7 février et que la police l'avait forcée, elle et son avocat, à signer un accord stipulant qu'ils ne divulgueraient pas des informations sensibles sur l'enquête. La police de Ksov n'a pas pu être jointe par téléphone pour commenter.

L'enquête sur Prokopyeva découle des propos qu'elle a tenus alors qu'elle animait une émission produite par la succursale de l'Echo de Moscou à Pskov le 7 novembre 2018. Au cours de l'émission, elle a évoqué un attentat suicide à la bombe perpétré à Arkhangelsk en octobre, quand une jeune fille de 17 ans a fait détoner une bombe artisanale dans le bâtiment de

l'antenne locale du Service fédéral de sécurité. Prokopyeva a déclaré à l'antenne que la poseuse de bombe était "une adolescente qui a grandi sous le règne de Poutine" et qu'"un 'État impitoyable' avait élevé quelqu'un qui voyait la violence comme la seule voie", selon le résumé de ses remarques rédigé par Human Rights Watch.

Une transcription de l'émission a été publiée sur le site web de l'Echo de Moscou et sur le portail d'information local Pskov Newsfeed. En décembre 2018, Roskomnadzor a adressé un avertissement aux deux médias et tous deux ont supprimé les transcriptions de leurs sites. Plus tard dans le mois, Roskomnadzor a condamné la station de radio à une amende de 150 000 roubles (environ 2 280 dollars) et Pskov Newsfeed à 200 000 roubles d'amende (environ 3 040 dollars) pour avoir diffusé ses commentaires. Mme Prokopyeva pourrait être inculpée en vertu de l'article 205.2(2) du code pénal russe, qui sanctionne la justification publique du terrorisme ; si elle est reconnue coupable, elle risque jusqu'à sept ans de prison.

### MISES À JOUR

**06 juil. 2020 :** Le 6 juillet 2020, le deuxième tribunal militaire du district occidental de Pskov a reconnu Svetlana Prokopyeva coupable d'«apologie du terrorisme» et lui a ordonné de payer une amende de 500 000 roubles (environ 6 100 EUR). Le tribunal n'a pas donné suite aux requisitions du procureur qui demandait six ans d'emprisonnement et quatre ans d'exclusion de toute activité journalistique pour "justification du terrorisme". Prokopyeva a déclaré qu'elle ferait appel de la décision.

**24 juin 2020 :** Le procès de Svetlana Prokopyeva a débuté le 16 juin 2020 dans la ville de Pskov, au nord-ouest du pays.

➔ **Article publié par RFE/RL: "Russian Journalist Prokopyeva Rejects Charges Of 'Justifying Terrorism' "**

**20 avr. 2020 :** Dans un post sur Facebook daté du 16 mars 2020, Svetlana Prokopyeva a révélé qu'elle avait été officiellement inculpée d'extrémisme, un chef d'accusation pour lequel elle risque sept ans de prison.

➔ **Post publié sur Facebook par Svetlana Prokopyeva**

**23 sept. 2019 :** Le 20 septembre 2019, la journaliste Svetlana Prokopyeva a été officiellement inculpée de justification publique du terrorisme. Il a également été demandé à la journaliste de signer un accord de confidentialité et un engagement écrit de ne pas quitter la région de Pskov.

**16 août 2019 :** Le 13 août 2019, Svetlana Prokopyeva a déposé une requête auprès de la CEDH. Mme Prokopyeva y dénonce la perquisition qui a eu lieu dans son appartement et la saisie de matériel et de documents, qui ont mis en danger la confidentialité de ses sources d'information.

**12 juil. 2019** : Le 4 juillet 2019, Svetlana Prokopyeva a été inscrite sur la liste du Rosfinmonitoring (Service fédéral de surveillance financière de la Fédération de Russie) et ses comptes ont été bloqués.

## INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- ➔ **Déclaration du Syndicat russe des journalistes : "Fined Half-a-Million for Working as a Journalist"**
- ➔ **Communiqué de RSF : "Russian radio journalist convicted of "justifying terrorism" "**
- ➔ **Déclaration conjointe de FEJ-JMWU (en anglais): "Russian journalist Svetlana Prokopyeva wrongly charged with justifying terrorism"**
- ➔ **Déclaration de FEJ (en anglais): "Labelled as "terrorist", Russian journalist Svetlana Prokopyeva had her bank accounts blocked"**
- ➔ **Déclaration de l'Union des journalistes de Russie (en russe): "Владимир Соловьёв о ситуации с журналисткой радиостанции "Эхо Москвы в Пскове"**
- ➔ **Entretien du CPJ avec Prokopyeva le 30 avril 2020: "Russian journalist Svetlana Prokopyeva says charges against her are 'an act of intimidation"**
- ➔ **Compte-rendu du CPJ : "Russian journalist Svetlana Prokopyeva facing trial over terrorism commentary"**
- ➔ **Communiqué publié par RSF (en anglais) : "Russian radio journalist could get seven years for commentary"**
- ➔ **Communiqué publié par RSF (en anglais) : "Russian journalist put on "terrorist" list over radio commentary"**

## SUITES DONNÉES




**06 juil. 2020** | Selon la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, "le verdict contre la journaliste Svetlana Prokopyeva reflète une fois de plus l'urgence de réviser la législation régissant la liberté de réunion et d'expression, ainsi que la législation antiterroriste et anti-extrémisme dans le Fédération Russe".

➔ **Déclaration de Dunja Mijatović (en anglais)**

**OSCE** **06 juil. 2020** | Le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Harlem Désir, consterné par le verdict du tribunal contre la journaliste Svetlana

Prokopyeva en Russie


 **Déclaration de Harlem Désir**

 **07 oct. 2019** | Le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias réitère son appel à l'abandon des poursuites pénales contre la journaliste Svetlana Prokopyeva.

 **Déclaration de Harlem Désir**




**23 juil. 2019** | La Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe demande au Haut Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie de continuer à accorder une attention particulière à cette affaire afin d'assurer le plein respect des droits et libertés de Mme Prokopyeva

 **Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe à Tatiana Moskalkova, Haut Commissaire aux droits de l'homme dans la Fédération de Russie**



**19 févr. 2019** | La Commissaire aux droits de l'homme a publié le 19 février 2019 une lettre dans laquelle elle demande à Tatiana Moskalkova, Haut-Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie, d'accorder une attention toute particulière à l'affaire de Svetlana Prokopyeva, soulignant que le recours abusif à la législation anti-terroriste restreint la liberté des médias et la liberté d'expression.

 **Communiqué de Dunja Mijatović**

 **13 févr. 2019** | Le représentant de l'OSCE appelle à l'abandon des charges pénales à l'encontre de la journaliste de Radio Ekho Moskvyy Svetlana Prokopyeva.

 **Communiqué de Harlem Désir**